

**Département de Seine-et-Marne
Arrondissement de Meaux
Canton de Mitry-Mory
Commune d'Othis**

DECISION DU MAIRE

N° 2024/02/02D

**OBJET : M. 2024-005C- Contrat pour une animation DJ avec la société QUENTINO EVENTS -
Approbation.**

Le Maire de la Commune,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

VU le Code de la commande publique et notamment son article R.2122-3,

VU la délibération du Conseil municipal en date du 10 janvier 2024 portant délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire,

CONSIDERANT que la Commune organise *un Salon des Jeunes le 2 février 2024*,

VU la participation de la société QUENTINO EVENTS sise 4 rue du parc – VERBERIE (60410), représentée par Monsieur DUTRIAU Quentin, en sa qualité de gérant, proposant une animation DJ lors du Salon des jeunes.

Vu le budget communal,

DECIDE

Article 1er. - Un contrat est signé entre la société QUENTINO EVENTS et la Commune d'Othis pour une animation DJ, organisée le vendredi 02 février 2024, à la salle Pierre Mendes France – rue du 19 mars 1962 – OTHIS (77280) de 21h00 à 23h30 (les horaires sont approximatifs)

Article 2.- Les dépenses en résultant seront prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget de la collectivité.

Article 3.- Il sera rendu compte de la signature de ces actes lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Article 4.- Ampliation de la présente décision est transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Seine-et-Marne, Madame la Comptable des Finances publiques assignataire de Meaux et notifiée à la société QUENTINO EVENTS.

Fait à Othis, le 2 février 2024.

Le Maire,

Viviane DIDIER

